

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N° 2019-062

2. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT  
59580

## Arrêté de circulation et de stationnement à l'occasion d'une course cycliste

### Le Maire de la commune d'Emerchicourt

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu l'organisation d'une course cycliste « Prix cycliste UFOLEP des verriers d'Aniche » le dimanche 11 août 2019,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2019 de la ville d'Aniche,

Considérant le parcours détaillé de ladite course transmis par M. le Préfet du Nord,

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des coureurs d'interdire le stationnement et la circulation sur le Boulevard de la République en partie, sur la d'Azincourt en partie et sur la rue de la Verrerie, le dimanche 11 août 2019,

Vu l'intérêt général,

### ARRETE

**Article 1** – Le dimanche 11 août 2019, de 11h à 18h, la circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits sur les voies suivantes :

- Bd de la République (RD 943) au niveau de la verrerie St Gobain, jusqu'à l'intersection de la rue d'Azincourt (RD 205).
- Rue d'Azincourt (RD 205) depuis l'intersection du Bd de la République (RD 943) jusqu'à l'intersection de la rue de la Verrerie.
- Rue de la Verrerie, dans sa totalité.

**Article 2** - Tout stationnement sur les zones précitées sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

**Article 2** - Un itinéraire de déviation sera installé :

- Les véhicules venant de Douai et se dirigeant vers Bouchain seront déviés RD 645 vers Abscon puis RD 957 vers Bouchain.
- Les véhicules venant de Bouchain et se dirigeant vers Douai seront déviés RD 957 vers Abscon (à partir de l'angle des RD 943 et RD 957) puis RD 645 vers Douai.

**Article 3** - La signalétique correspondante et la pose de barrières seront mises en place par les services techniques de la commune d'Aniche pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 4** - La services de la gendarmerie seront chargés du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** – Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain  
Monsieur le Responsable de l'arrondissement routier de Valenciennes  
Monsieur le Maire d'Aniche

Fait à Emerchicourt le 2 juillet 2019

Le Maire,  
Michel LOUBERT.